	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-253

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<i>N° 2023-253</i>

**Talence - Projet d'aménagement de la rue Frédéric Sévène - Lancement de la
procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La rue Frédéric Sévène est un axe structurant et passant de la commune de Talence, au Sud de la Métropole de Bordeaux. Elle fait le lien entre la route de Toulouse et la rue Peydavant sur près d'1,3km.

Avec le développement des transports en commun et l'usage des modes doux, la place de la voiture tend à diminuer dans les Métropoles. Certains espaces doivent être requalifiés pour laisser leur place à des aménagements plus durables, répondant aux nouveaux besoins notamment à l'échelle des modes doux pour un meilleur partage de l'espace public.

Les aménagements prévus nécessitent la libération d'emprises foncières. A cet effet, Bordeaux Métropole sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Gironde l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP).

Présentation du projet

Les objectifs et les enjeux du projet

L'objet de ce projet est le réaménagement de la rue Frédéric Sévène avec pour objectif principal la réalisation d'un aménagement dédié aux vélos en site propre pour proposer une liaison Est-Ouest entre la Route de Toulouse et le giratoire Peydavant.

Les objectifs suivants ont été retenus :

- Favoriser et sécuriser la circulation des cycles en proposant des aménagements sur l'ensemble du périmètre concerné,
- Garantir l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons
- Maintenir une circulation automobile à double sens pour la desserte des pôles générateurs de déplacement tout en partageant différemment l'espace avec les modes de déplacement doux,
- Sécuriser les intersections pour tous les usagers,
- Améliorer les espaces publics et le cadre de vie des riverains.

Le projet ne peut se réaliser sans maîtrise foncière. Il est donc nécessaire d'obtenir une DUP pour acquérir, le cas échéant, les emprises nécessaires par voie d'expropriation. L'atteinte à la propriété privée, le coût financier et les inconvénients d'ordre social ne sont pas disproportionnés par rapport à l'intérêt et aux avantages que procure l'opération.

Les caractéristiques de l'aménagement projeté

Le projet concerne un linéaire d'1,3 km pour une emprise moyenne de 12m de large. Le projet de réaménagement de la rue F. Sévène prévoit l'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales ; la mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite ; la mise en place de dispositifs de réduction de la vitesse ; la reconstitution de places de stationnement quand les emprises le permettent et la végétalisation dès que cela est envisageable sur le domaine public.

Le principe général d'aménagement est basé sur une largeur d'emprise minimale de 11.80m impliquant le profil en travers suivant :

- Chaussée de 5,8 m de large ;
- Piste cyclable de 1,5 m surélevée et séparée de la chaussée par une bordure
- Trottoir de 1.5m de large surélevé et séparé de la piste cyclable par une bordure

Ce profil type sera adapté à la largeur d'emprise le long de l'aménagement.

Le principe retenu permet ainsi de séparer clairement les différents espaces des modes actifs entre eux mais aussi vis-à-vis du trafic routier de la chaussée et assurer ainsi la sécurité de l'ensemble des mobilités.

Le coût prévisionnel de l'opération

Le coût du projet a été estimé à 4 320 788 € HT / 5 184 948€ TTC (valeur janvier 2023) pour les travaux de voirie (hors acquisitions foncières).

Le montant total de l'estimation sommaire et globale des acquisitions à réaliser s'élève à 967 395 HT€ incluant une marge d'aléas de 15 % (avis des domaines du 4 avril 2022), hors reconstruction des clôtures et recul des compteurs.

La nécessité des acquisitions, le cas échéant par voie d'expropriation

La mise en œuvre de ce projet nécessite la libération d'emprises foncières. La déclaration d'utilité publique permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquérir le foncier nécessaire par voie d'expropriation le cas échéant.

Le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire disjointe s'avère donc nécessaire. A cet effet, Bordeaux Métropole est appelé à solliciter auprès de Monsieur le préfet de Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP).

Les procédures réglementaires déjà mises en œuvre et celles à venir

La concertation réglementaire

Le projet a donné lieu à une concertation réglementaire en application du code de l'urbanisme article L.103-2, menée par Bordeaux Métropole du 15 mars au 12 juillet 2022. Le bilan de la concertation a été adopté par le Conseil Métropolitain par délibération n° 2022-558 en date du 30 septembre 2022.

Cette concertation a permis d'échanger sous forme d'ateliers et d'une réunion publique avec les usagers et riverains du secteur. De manière synthétique les observations du public ont permis de confirmer l'importance qu'occupe la rue Frédéric Sévène en tant qu'axe structurant reliant la route de Toulouse au pôle d'échange Peixoto. Cette voie est apparue comme un espace public emblématique dont les usages sont multiples et sur lequel une meilleure répartition des modes est nécessaire. Le bilan de la concertation sera annexé au dossier DUP.

Le cas par cas

Une demande d'examen au cas par cas a été déposée le 25 juillet 2022, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement. Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2022-12978 portant décision d'examen au cas par cas en date du 2 août 2022, le projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Cette décision sera annexée au dossier DUP.

Les autres procédures

Le projet n'est pas concerné par d'autres procédures réglementaires. Il est compatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole en vigueur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles R.122-2 et suivants concernant la procédure de demande d'examen au cas par cas ;

VU le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants;

VU le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

VU l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 4 avril 2022

VU la délibération n°2022-558 du 30 septembre 2022 arrêtant le bilan de la concertation,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération de réaménagement de la rue Frédéric Sévène

CONSIDERANT la délibération n°2023-2 du 27 janvier 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la rue Frédéric Sévène ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Monsieur le préfet de Gironde une demande en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet et à solliciter l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières le cas échéant par voie d'expropriation.

Article 3 : d'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Président à déposer auprès de Monsieur le préfet une demande en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité et à solliciter l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet de d'aménagement de la rue Frédéric Sévène, après l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Article 6 : d'imputer les dépenses afférentes au projet à l'opération 05P060O004 aménagements de voirie intercommunale du Pôle territorial sud.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	
Madame Andréa KISS	